



IMPASSES ET PARADOXES DANS L'APPLICATION DE LA LOI DE 2014

Marie HORLIN – Unia

Florence LIEGEOIS – Conseil central de surveillance pénitentiaire
(CCSP)

GREPEC - 20 mai 2026 - Une décennie sous la loi du 5
mai 2014 : quel avenir pour les personnes internées ?





Introduction

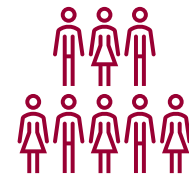
- Protocole de collaboration **CCSP/Unia**

- Visites:

5 établissements pénitentiaires



125 patients détenus + **110** membres du personnel



- Rapports de visite

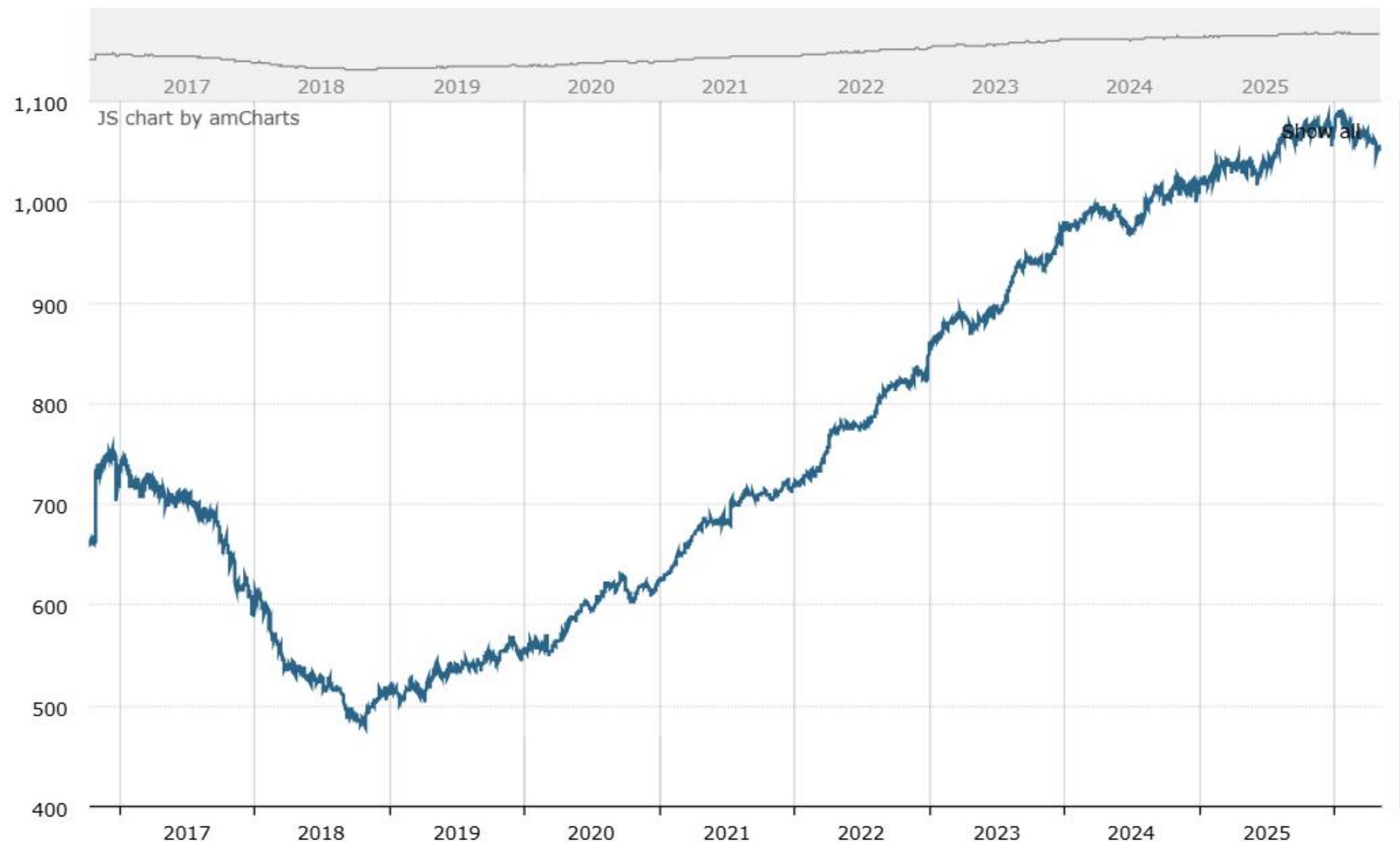
➔ **Livret de synthèse** : 4 thématiques, 87 recommandations

- Rencontres avec les acteurs impliqués (Ministres, magistrats,...)
- Sensibilisation grand public

**La maladie mentale derrière
les barreaux :**
l'urgence à sortir de l'impasse !



1er paradoxe : Un recours accru à la prison là où la loi souhaitait le diminuer

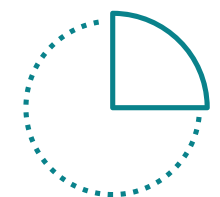


1049

personnes internées qui
séjournent en prison
dont 45 femmes

1049

=



des personnes sous
mesure d'internement



UNIA

2e paradoxe

Manque de dispositifs de soins en amont de la mesure

(SPF Santé publique + communautés)



Augmentation du recours à l'internement et aux dépenses y dédiées

(SPF Justice)



UNIA

3e paradoxe

Un objectif de soins dans des conditions très éloignées des standards du milieu hospitalier

Cadre
personnel
soins
357 ETP

Effectifs
233 ETP

Abs.
-25%

**Norme de 0,33 personnel soignant
par patient ?**





UNIA



4e paradoxe

Une mesure non pénale dans un cadre coercitif



UNIA

5e paradoxe

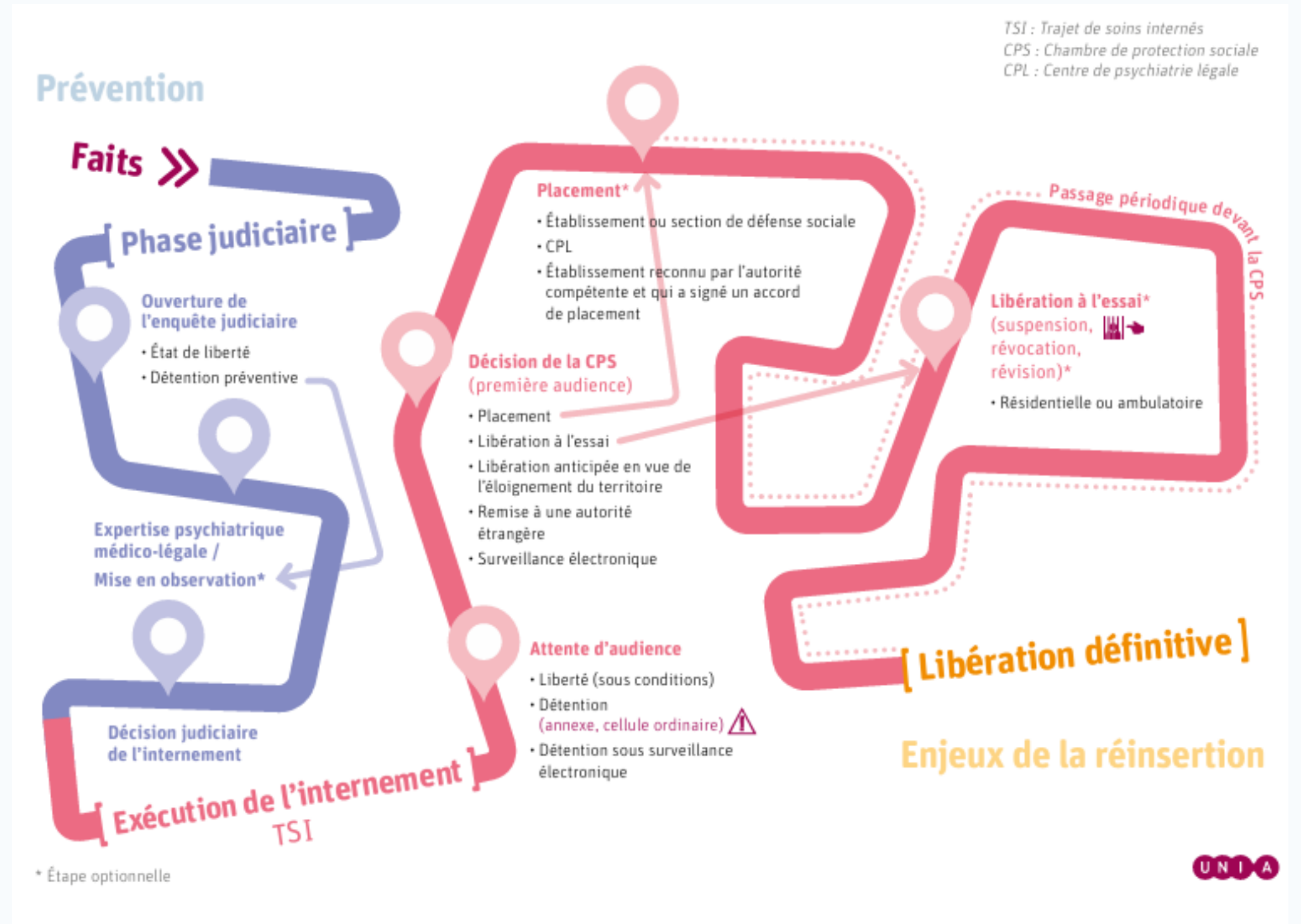
Le caractère indéterminé de la mesure aggravé par les freins à la réinsertion

"Je trouve que le plus difficile, c'est l'incertitude. J'aurais préféré être condamné. Là, au moins, tu sais pour combien de temps tu en as, tu peux t'y préparer et reprendre ta vie en mains."



6e paradoxe

Des personnes vulnérables contraintes de se sur-adapter aux rouages institutionnels





UNIA

7e paradoxe

Un manque de
moyens... ?
Mais des
indemnisations
colossales payées
par l'Etat !

La Libre

08-04-2026

Deux millions d'euros d'indemnités versées depuis 2020 à des internés emprisonnés

L'État belge a dû indemniser à hauteur de plus de 2 millions d'euros depuis 2020 plus d'un millier d'internés qui, après leur procès, ont été enfermés dans les ailes psychiatriques de prisons classiques faute de place dans des institutions spécialisées. C'est ce qu'il ressort d'une réponse de la ministre de la Justice Annelies Verlinden à une question de la députée Kathleen Depoorter (N-VA).



Pour conclure....

87 recommandations pour améliorer l'inacceptable tout en appelant à le faire cesser



Tel est notre paradoxe en tant qu'organe de surveillance des droits humains.